



Service d'information et de recherche parlementaires
Bibliothèque du Parlement

EN BREF

Frédéric Beauregard-Tellier
Le 23 janvier 2006

Le Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto

INTRODUCTION

Le Mécanisme pour un développement propre (MDP) est un des trois mécanismes souples du Protocole de Kyoto conçus pour aider les pays industrialisés à atteindre leurs objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES)⁽¹⁾. C'est un mécanisme qui repose sur la réalisation de projets qui permettent à des entités des secteurs public ou privé de pays ayant des objectifs de réduction des émissions à atteindre (pays de l'Annexe 1) d'investir dans des activités de réduction des émissions dans des pays en développement en échange de crédits de réduction d'émissions (appelés « unités de réduction certifiée des émissions » ou URCE)⁽²⁾. Ces crédits peuvent servir à réduire les émissions nationales ou être vendus à d'autres parties intéressées.

Le MDP vise aussi à aider les pays en développement à mettre en œuvre un développement durable en facilitant, par exemple, le transfert ou la mise au point, ou les deux, de technologies peu polluantes. Il incite donc les pays en développement à poursuivre leur participation active au Protocole de Kyoto. Selon la plupart des observateurs, les objectifs de Kyoto seraient extrêmement difficiles à atteindre sans le MDP.

AVANTAGES DU MDP

Dans certains cas, une entité cherchant à réduire ses émissions peut trouver plus économique de lancer des projets MDP que de réduire les émissions au pays. Les frais de réduction des émissions de GES peuvent varier grandement d'un pays ou d'un projet à l'autre. Or, l'environnement planétaire bénéficie directement de toute réduction d'émissions, peu importe où elle se produit.

L'avantage du MDP est d'offrir à ceux qui ont des objectifs de réduction des émissions à atteindre l'occasion d'abaisser leurs frais d'observance du

Protocole de Kyoto en tirant parti de possibilités de réduction des émissions moins chères dans les pays en développement.

POTENTIEL DU MDP

Le potentiel de réduction des émissions de GES dans les pays en développement au moyen du MDP est considérable et suscite l'intérêt de nombreuses organisations. La Chine et l'Inde, en particulier, pourraient accueillir de nombreux projets en raison du taux de croissance rapide de leur économie et des occasions de réduire les émissions qui en résultent. Selon le Fonds Carbone Européen, l'aménagement de parcs éoliens et la récupération du méthane des décharges et des mines de charbon pourraient réduire les émissions de 300 millions de tonnes par an en Chine seulement⁽³⁾. Natsource, un groupe-conseil privé actif sur les marchés du carbone, estime avec un peu moins d'optimisme que l'offre mondiale d'URCE pourrait osciller entre 150 et 250 millions de tonnes par an au cours de la première période d'engagement de Kyoto (2008-2012), ce qui comblerait jusqu'à la moitié de l'écart prévu par rapport aux objectifs de réduction de Kyoto⁽⁴⁾.

LE MDP FONCTIONNE-T-IL?

Maintenant que la mise en application du Protocole de Kyoto a démarré et que les règles du MDP sont arrêtées, le MDP, qui piétinait à cause de l'incertitude entourant la viabilité du Protocole, connaît un nouveau départ. Le 10 janvier 2006, le Conseil exécutif du MDP, l'organe de surveillance du mécanisme, avait enregistré 68 projets de par le monde⁽⁵⁾. Ces projets, qui vont de l'énergie verte à la récupération du méthane en passant par la réduction des émissions d'oxyde nitreux des processus industriels, pourraient réduire les émissions de GES de jusqu'à 30 millions de tonnes par an. Aucun, cependant, ne s'est encore vu attribuer d'URCE.

Le Conseil exécutif a parfois du mal à assurer la bonne marche du MDP. La procédure d'approbation des projets est qualifiée de « lourde et ingrate » et « enlisée dans la paperasserie »⁽⁶⁾. Un nouveau plan de gestion et les ressources supplémentaires qui lui ont été accordées à la Conférence des Parties au Protocole de Kyoto qui s'est tenue à Montréal en novembre-décembre 2005 (CdP-11) devraient permettre au Conseil exécutif d'accélérer le processus et, à terme, l'attribution des URCE. Ce résultat est particulièrement important pour les intervenants qui souhaitent voir le marché des URCE se développer et s'accroître. La lenteur avec laquelle ont été approuvées les méthodes de calcul des émissions de référence et de contrôle des réductions d'émissions des projets MDP a sérieusement entravé le processus d'approbation des projets.

Conscient qu'il lui faut être équitable et rigoureux pour maintenir la crédibilité du MDP, le Conseil exécutif s'emploie à vérifier que les projets se traduisent par des réductions d'émissions supérieures à celles qui se seraient produites en cas de maintien du statu quo. Ce n'est évidemment pas toujours facile. Il est cependant impératif de ne pas attribuer d'URCE à des projets dont les réductions d'émissions se seraient réalisées en l'absence du MDP, car l'intégrité du mécanisme s'en trouverait compromise et les efforts internationaux pour limiter les émissions de GES n'y gagneraient rien.

En définitive, le succès du MDP est inextricablement lié à celui du Protocole de Kyoto lui-même. Les réductions d'émissions attribuables aux projets du MDP n'ont vraiment de valeur financière que dans le contexte du Protocole. La demande d'URCE risque de s'effondrer en même temps que le prix si les objectifs de réduction des émissions ne sont pas reconduits ou augmentés après 2012. L'incertitude relative à l'après-2012 entrave le développement des projets MDP. Pour être viables, beaucoup de projets doivent pouvoir compter sur un flux de crédits pendant plusieurs années. La CdP-11 a reconnu l'importance de reconduire le MDP au-delà de 2012⁽⁷⁾.

LE MDP ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Selon certains observateurs, le MDP se développe d'une manière qui favorise les grands projets industriels capables de générer rapidement un nombre substantiel de crédits de réduction des gaz industriels ayant un effet prononcé sur le réchauffement

planétaire (oxyde nitreux, hydrocarbures fluorés, etc.). Cette tendance peut jouer au détriment de petits projets à base de technologies peu polluantes qui favorisent le développement durable de collectivités appauvries. Autrement dit, le MDP permettra sans doute à certaines entités d'abaisser leurs frais d'observance de Kyoto au cours des prochaines années, mais peut-être ne favorisera-t-il guère le développement durable au niveau communautaire.

Les coûts associés à la procédure alambiquée d'approbation des projets et les retards administratifs entravent aussi le développement de projets MDP communautaires. Les acheteurs potentiels d'URCE hésitent quant à eux à passer des contrats avec des promoteurs de petits projets de peur que les réductions d'émissions ne se concrétisent pas, les privant ainsi des URCE dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs. Selon certains spécialistes du développement, le MDP vise surtout à fournir des crédits bon marché à des acheteurs du monde industrialisé.

UN POINT DE VUE CANADIEN

Les entreprises canadiennes seront sans doute des acheteurs nets de crédits au cours des années qui viennent si le gouvernement du Canada maintient le cap par rapport à Kyoto. Ce serait alors à leur avantage d'être présentes dans l'arène du MDP. Les entreprises offrant des technologies peu polluantes compétitives chercheront quant à elles à profiter des possibilités d'exportation suscitées par le MDP. Le Canada a donc tout intérêt à voir naître un robuste marché international du carbone.

-
- (1) Il y a aussi les Échanges internationaux de droits d'émissions et la Mise en œuvre conjointe, un mécanisme qui permet à des pays ayant des objectifs de réduction des émissions à atteindre à collaborer à des projets nationaux de réduction des émissions.
 - (2) Une unité de réduction certifiée des émissions équivaut à une tonne d'émissions de GES (exprimées en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone).
 - (3) Laurent Segalen, Fonds carbone européen, « Enter the Dragon: how China will revolutionise the international CDM market », dans *Greenhouse Gas Market 2005*, Genève, Association internationale pour l'échange de droits d'émission, novembre 2005.

- (4) Richard Rosenzweig et Rob Youngman, Natsource, « Looking forward from 2005: more surprises to come? », *Greenhouse Gas Market 2005*, Genève, Association internationale pour l'échange de droits d'émission, novembre 2005. Pour mettre ces chiffres en perspective, il convient de noter que, à l'heure actuelle, on prévoit que l'écart du Canada par rapport à ses objectifs de réduction des émissions sera d'environ 270 millions de tonnes en 2010.
- (5) Pour un aperçu de la marche à suivre pour lancer un projet MDP, voir le site Web du Secrétariat de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (<http://cdm.unfccc.int/Projects/pac/index.html>).
- (6) Voir, par exemple, Association internationale pour l'échange de droits d'émission, *Strengthening the CDM: IETA Position Paper for COP11 and COP/MOP1*, 2005 (<http://www.ieta.org>).
- (7) Voir Tim Williams, *Les changements climatiques : La 11^e Conférence des Parties à la convention-cadre*, PRB 05-16F, Ottawa, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement, 22 décembre 2005.